

# Retour d'enterrement

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 15

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214639>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

« Ensuite des informations prises il paraît certain que l'ouvrage de Victor Hugo intitulé *Napoléon le Petit* a été imprimé à Lausanne chez MM. Genton, Luquiens et Cie, mais il porte un faux nom d'éditeur. Le titre porte, comme éditeurs, deux libraires de Londres et de Bruxelles.

Cet écrit, tiré à 6000 exemplaires, a été mis en vente chez la plupart des libraires de Lausanne, notamment chez MM. Delafontaine et Cie et Chantrens.

Une maison de la Chaux-de-Fonds en a fait une commande chez l'un des libraires de Lausanne de 800 exemplaires, et comme il n'est pas à supposer qu'une aussi grande quantité ait pu être placée à la Chaux-de-Fonds, on est conduit à conclure qu'une bonne partie de ces 800 exemplaires était destinée à être introduite en France.

Lorsque *Napoléon le Petit* parut, le Département de justice et police du canton de Genève fit appeler tous les imprimeurs de Genève pour les engager à ne pas se charger de la réimpression de cet ouvrage. C'est ce que les journaux ont rapporté dans le temps. Dès que la chose fut connue, MM. Genton, Luquiens et Cie suspendirent leur impression, pensant qu'un avertissement semblable leur serait donné par l'autorité vaudoise, mais quand il virent qu'il n'en n'était rien, ils recommencèrent ou plutôt continuèrent leur entreprise jusqu'au bout.

Le hasard de la conversation nous a permis de constater depuis lors que si MM. Genton, Luquiens et Cie étaient désignés comme éditeurs de *Napoléon le Petit*, un de leurs confrères de la place avait reçu également des commandes. Son successeur se souvient parfaitement d'avoir vu l'objet du... délit.

A Genève le Conseil d'Etat inspiré par une sollicitude internationale digne d'éloges a pris spontanément des mesures pour faire cesser et empêcher la reproduction de la brochure de Victor Hugo intitulée *Napoléon le Petit*, commencée dans quelques imprimeries de cette ville. De ce nombre est une édition clandestine du même livre que projetait un Français régulièrement domicilié à Genève et qui eut l'audace de se prévaloir des traités entre la France et la Suisse pour prétendre que la défense de l'autorité genevoise ne devait pas le concerner.

Le Ministre de France a eu connaissance de ces faits et dans une première réponse qui lui fut faite, mentionnée plus haut sous lettre bb, on lit entr'autres le passage suivant :

« A Morat une édition de *Napoléon le Petit*, en langue allemande, a paru récemment chez l'imprimeur C. Bryner et a été publiquement annoncée. Informé de ce fait, le Département de justice et police s'est immédiatement enquis si cet éditeur était peut-être étranger, afin que le Conseil fédéral fût en position de prendre à son égard les mesures qui sont dans sa compétence. Mais Bryner étant Suisse, le Conseil fédéral n'avait à intervenir que dans le cas où il aurait reçu une plainte conformément aux lois répressives des abus de la presse dans le canton de Fribourg. »

(Cf pages 640 à 646 de la *Feuille fédérale suisse*, 185, tome 2, rapport de gestion du Département justice et police.)

Les lignes qui précèdent prouvent que l'autorité fédérale avait d'abord été insuffisamment informée, puis qu'elle dit, dans son message :

« A part Morat où l'on a fait paraître une traduction allemande de l'écrit intitulé *Napoléon le Petit*, on n'a imprimé ce pamphlet nulle part en Suisse. »

Il est établi que Morat (pour l'édition allemande) et Lausanne (pour l'édition française) en approvisionnèrent la Suisse et que celle-ci n'eût pas besoin de recourir à l'étranger pour prendre connaissance des paroles enflammées de l'illustre proscrit de Guernesey. On peut aujourd'hui.

se procurer facilement *Napoléon le Petit* qui fait partie de la collection Nelson.

Nous nous réservons de revenir plus tard sur un conflit qui éclata et mit aux prises Druey avec Bühler le chef du Département de justice et police du canton de Berne au sujet de la circulaire « confidentielle ». — L. MOGEON.

**Retour d'enterrement.** — Deux citoyens reviennent de l'enterrement d'un ami et devisent entre eux de ce qu'ils ont entendu dire, au bord de la fosse ouverte, par le pasteur de la paroisse. Au bout d'un temps de silence, l'un d'eux, subitement, se tourne vers l'autre :

— Dis-vai Djan-Daniet, as-te einteindu cein qu'à dé noutron menistré ?

— ?

— Adon l'a dé : « Mes chers frères, les bons s'en vont, les mauvais restent !... » Qu'est-te que tédit dé cein ?...

— Ouai, l'est p'têtro veré. Crafo que, por nous, no z'en arein adé encore por n'a vouar-bettà !

**Exposition Charles Vuillermet.** — Du 15 au 30 avril, dans l'ancien Musée Arlaud, place Riponne, à Lausanne, seront exposées avant d'être dispersées à jamais, — car les amateurs se sont annoncés nombreux — les œuvres qu'a laissées le peintre Charles Vuillermet. Ces œuvres sont au nombre de plus de 150, non compté un certain nombre de sanguines, de fusains, de dessins.

Parmi les tableaux à l'huile figurent les dernières œuvres de Vuillermet : « Romainmôtier », « La Municipalité de Lausanne en 1914-1915 », « Paysages de Lausanne, du Vieux-Lausanne, de Lavaux, de la vallée de la Venoge, de la côte, des environs de Rolle, de la vallée de Joux, de la Gruyère, des environs de Sierre, de Paris, de la Hollande, de la Russie : enfin quelques portraits. Les aquarelles évoquent surtout la verte Gruyère.

## « REMÉ LES BERBOTS »

Mon cher Conteur,

L'AUTRE jour, en me délectant des histoires en patois fribourgeois de Tobi di Jéliudzo, j'ai trouvé le mot « borbo », désignant un mets de raves bouillies, ce qui donne raison à ton excellent collaborateur Marc à Louis, et prouve que le mot est aussi employé par nos voisins des bords de la Sarine.

Le récit en question parle d'une « kagne de femala<sup>1</sup>, una pouta dagne<sup>2</sup>, on vretàblyo lan dè rebu<sup>3</sup> », qui avait conçu le projet de se débarrasser de son époux en l'empoisonnant. Elle lui prépare donc « ouna plyétalà dè borbo i ràvè », un de ses mets favoris, et y ajoute une bonne dose de poudre blanche qu'elle croit être de l'arsenic et qui n'est que du sucre pilé. Le mari, qui est au courant du projet de sa tendre moitié, feint d'être malade et se tient le ventre, en disant : « N'in dè tru pré, oubin lè ràvè mè chon agron<sup>4</sup> chti an. »

Maintenant que nous sommes au clair, grâce aux communiqués de Marc à Louis et Eug. Monod, sur le sens et l'origine de ce mot, serait-il inutile d'ajouter que le meilleur moyen de préparer les berbots (ceux de La Vallée) est de les faire cuire à sec dans une de ces marmites de terre, à deux moitiés, dites « diables Rousset », fabriquées (sauf erreur) à la Poterie de Renens. « Ac du fromage », comme dit mon voisin, qui vient de la ville où l'on parle vite et bien, il n'y a rien de plus rustiquement savoureux sous le soleil !

L'ONCLE THÉO.

### La pomme de terre en Valais.

Nous avons encore reçu la lettre que voici au sujet des « berbots ».

<sup>1</sup> « Chienne de femme », insulte extrêmement offensante.

<sup>2</sup> « Vilaine tige » (de chanvre) et aussi : « Vilaine poutre », du nom des poutres formant les angles des anciennes cheminées dites « à la savoyarde ».

<sup>3</sup> « Planche de rebut », personne qui n'est plus bonne à rien.

Ces expressions se retrouvent encore dans le patois du Jorat.

<sup>4</sup> Il y a sans doute ici une faute d'impression. Il faut lire : « à gro », « à gre », ou « à grou », ce qui signifie : aigre. « Je trouve les raves aigrées, cette année-ci ».

PERMETTEZ que je prenne part aussi à « l'affaire des berbots » qui nous furent si bien présentés le samedi 22 février, que l'eau nous en vient encore à la bouche, et de répondre partiellement au désir exprimé par Rochardon, dans le *Conteur* du 1<sup>er</sup> mars.

Le patois du val de Bagnes dit couramment *Barbotà* dans le sens de bouillir. Il est aussi en usage dans l'acception dépréciative de parler d'une façon inintelligible ou aussi insensée. Le terme est vieilli dans certaines localités de la plaine bas-valaisanne que je connais. Notre mot *Gargosio* correspond à gargouiller.

En beaucoup d'endroits du Bas-Valais, la pomme de terre porte le nom de *trifste* (ou une variante de prononciation très rapprochée) ; ce mot doit sans doute correspondre à *truffe*, végétal qui lui ressemble quelque peu.

Si je ne fais erreur, la pomme de terre fut importée d'Amérique aux premiers temps de la colonisation européenne (voir à ce sujet les dictionnaires encyclopédiques). Cultivée dans la suite en Allemagne et même en France, elle servit surtout de nourriture pour les pourceaux. Parmentier (1737-1813) eut l'heureuse et géniale idée d'en vulgariser l'usage domestique, ce qui n'alla pas tout seul pour commencer. Il y réussit cependant sur une large échelle, c'est ce qui fit appeler quelque temps le précieux tubercule, *parmentière*. C'était dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. La culture de la pomme de terre, une fois son procès gagné, dut se répandre rapidement jusque dans la Suisse romande. Tous les Vaudois, amis de l'histoire, connaissent par le menu — même les dates précises qui m'échappent en ce moment — les démêlés du vaillant pasteur Martin de Mézières et de LL. EE. de Berne qui voulaient prélever la *dîme* sur cette nouvelle « céréale », intéressant épisode historique qui a fourni à notre écrivain romand René Morax, le thème d'une de ses pièces de théâtre les mieux réussies. (*La Dîme*, Théâtre du Jorat, 1903).

Les événements évoqués se passaient vers le début de la Révolution française. L'introduction de la pomme de terre dans le Valais fut probablement postérieure de quelques paires d'années. D'après les traditions que j'ai recueillies à propos de *l'an de misère* (1816 et 1817), reproduites par le *Conteur* (nos du 2 et 3 décembre 1916) il en résulte que cette culture s'est encore peu répandue dans le pays à cette époque de *cher temps*. Elle n'avait pas supplanté celle de la fève qui jouait autrefois un rôle prépondérant dans l'alimentation humaine, rôle aujourd'hui bien déchu en Valais, sauf dans la commune de Liddes où cette culture a toujours revêtu une certaine importance qui se traduit dans le surnom patois de *peca-fáva*, attribué aux ressortissants de cette localité.

Aujourd'hui la culture de la pomme de terre est devenue la principale dans nos contrées montagneuses peu propices aux céréales. La consommation journalière du précieux tubercule a vaincu les préventions du début. Ce n'est plus le temps, où l'on s'en méfiait à tel point qu'on craignait, dans les environs de Saint-Maurice, qu'une famille qui en avait rentré l'abondante récolte... de trois sacs pleins allait devoir s'empoisonner si elle s'avisait à en faire l'entière consommation.

La tradition veut que dans mon village natal de Lourtier, le premier importateur des pommes de terre soit un combourgeois qui fit du service militaire mercenaire et qui dut rentrer au pays vers 1800. Sa famille fut la première qui se décida à tirer parti de la plante nouvelle dans un jardin. Mais au milieu de l'été quand les baies vertes de cette solanée eurent atteint un certain degré de maturité on crut devoir en manger. On ignorait que la valeur alimentaire du végétal inconnu résidait dans la racine. Cette nourriture peu appropriée occasionna des coliques. Ce fut une profonde déception chez les